De la Plage de Babin à Vieux Bourg

Une randonnée proposée par coxiflowers

Randonnée n°973832

Une randonnée balisée et créée par la municipalité locale à travers la mangrove et les savanes guadeloupéennes entre la célèbre Plage de Babin et la commune de Vieux-Bourg, Morne-à-l'eau. Animaux, coquillages et palmiers agrémenteront cette balade.

Durée :	1h30	**Difficulté :**	Facile
Distance :	5,30 km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	9 m	**Activité :**	Pédestre
Dénivelé négatif :	9 m		
Point haut :	17 m	**Commune :**	Morne-à-l'Eau (97111)
Point bas :	0 m		

Description

Stationner sur le parking de la Plage de Babin.

(**D/A**) Emprunter le chemin aménagé au bout du parking à travers la mangrove.

(**1**) Obliquer complètement à droite en empruntant le Chemin de Babin longeant la Mer des Caraïbes.
Lorsque le chemin part à droite, poursuivre tout droit sur le petit chemin en terre montant légèrement qui longe la mangrove jusqu'à atteindre la première savane. Une balise Jaune vous indiquera que vous êtes sur le bon chemin.

(**2**) Traverser la savane.

(**3**) Prendre à gauche sur le Chemin de Babin pendant 600 mètres et profiter de la faune et de la flore environnantes.

(**4**) Obliquer de nouveau à gauche (suivre marquage Jaune) sur la Route de Frebos à travers les savanes pour atteindre Vieux Bourg - Morne-à-l'eau.

(**5**) Faire demi-tour par le même itinéraire pour revenir au parking (**D/A**).

Points de passages

D/A **Parking Plage de Babin**
N 16.340604° / O 61.525635° - alt. 8 m - km 0

1 **Traversée de la mangrove**
N 16.339811° / O 61.52747° - alt. 1 m - km 0.24

2 **À travers la savane**
N 16.341788° / O 61.523701° - alt. 8 m - km 0.75

3 **Bifurcation à gauche**
N 16.338442° / O 61.52174° - alt. 7 m - km 1.24

4 **Bifurcation à gauche**
N 16.337158° / O 61.517327° - alt. 12 m - km 1.82

5 **Vieux-Bourg Morne-à-l'eau**
N 16.341958° / O 61.514085° - alt. 8 m - km 2.65

D/A **Parking Plage de Babin**
N 16.340604° / O 61.525635° - alt. 8 m - km 5.3

Informations pratiques

- Boissons
- Casquettes /chapeau (peu de points d'ombre sur le tracé)
- Appareil photo

Vieux-Bourg - Morne-à-l'eau est couramment utilisé par les autochtones même si sur les cartes on ne trouve écrit que Vieux-Bourg.

A proximité

- Découverte de la mangrove guadeloupéenne.
- Découverte des savanes.

Donnez-nous votre avis sur : https://www.visorando.com/randonnee-de-la-plage-de-babin-a-vieux-bourg/

Copie, vente et diffusion interdites - gMPxIpIp

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

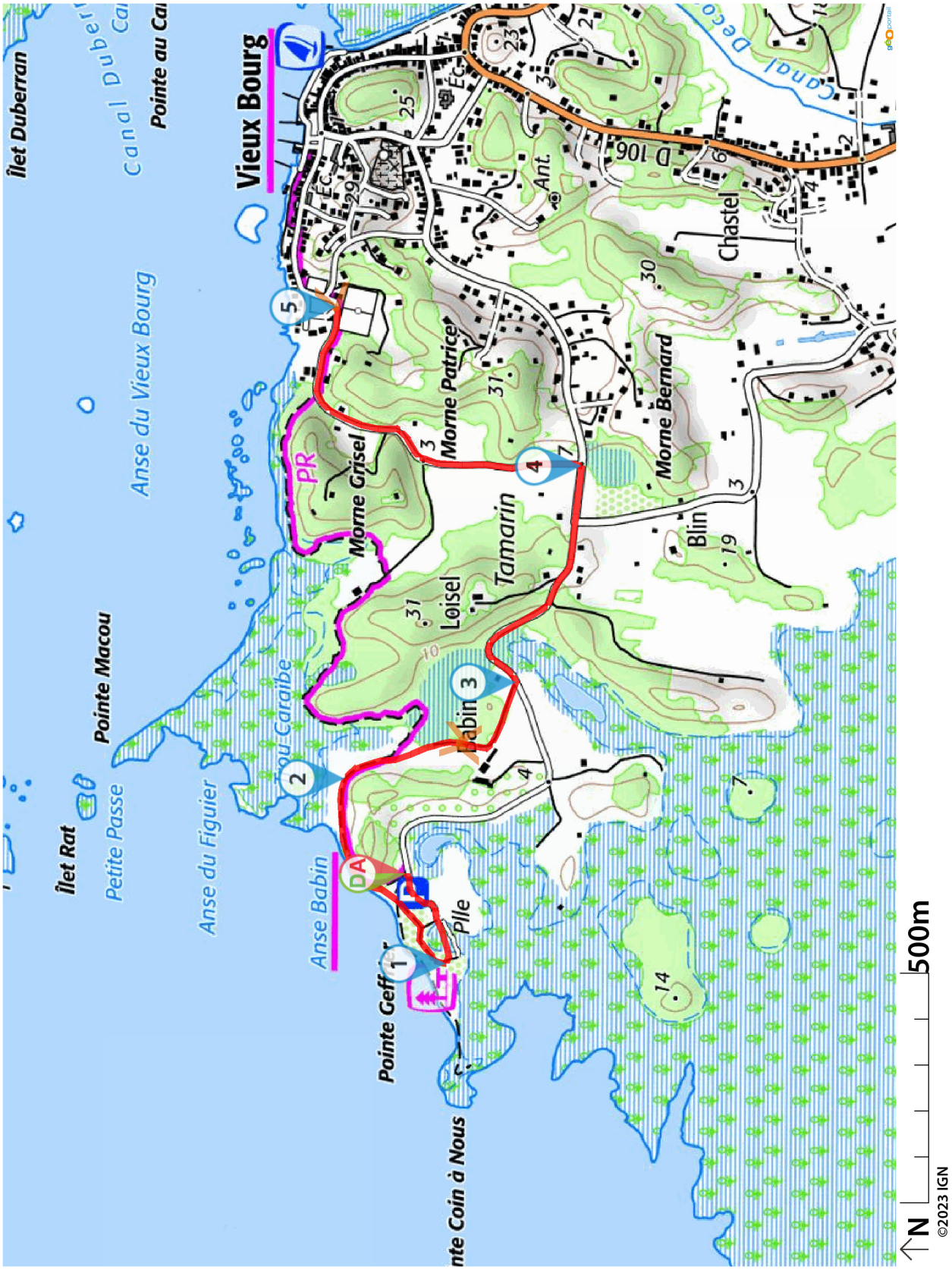

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Copie, vente et diffusion interdites - gMPxlplp

Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

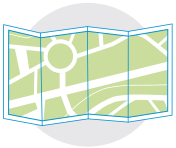

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

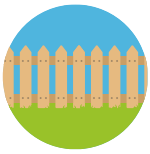

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

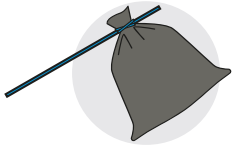

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.